

CSN

FORMULES DE CHAMPIONNATS

SAISON SALLE 2023-2024

*(en complément du Règlement des
Compétitions Salle 2023-2024)*

ÉLITE DAMES : 10 équipes

1- Première partie / championnat régulier :

Ce championnat est composé des 10 équipes régulièrement qualifiées suite à la saison 2022-2023.

Les rencontres se déroulent en matchs aller sous forme de 3 tournois en week-end (3 matchs par week-end / 9 matchs par équipe au total pour la saison 2023-2024).

A l'issue de cette 1^{ère} partie, un classement est établi, de la place 1 à la place 10 du championnat régulier.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place participent à la phase finale (voir ci-dessous).

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} évolueront en Nationale 1 Dames lors de la saison 2024-2025.

2- Deuxième partie / phase finale :

- *Demi-finales :*

Les équipes classées de 1 à 4 sont qualifiées pour les demi-finales, qui se déroulent en matchs aller le samedi sur un même week-end :

- Demi-finale A : 1^{er} vs 4^{ème}.
- Demi-finale B : 2^{ème} vs 3^{ème}.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire sera appliqué le règlement des compétitions : titre III / article 2 / paragraphe 2.2 / alinéa 2.2.2.

Suite aux résultats de ces 2 demi-finales, les équipes perdantes disputent un match de classement pour les places 3-4 et les 2 équipes gagnantes sont qualifiées pour la finale (voir ci-dessous).

- *Finale et match de classement places 3-4 :*

Ces 2 rencontres distinctes se déroulent sur 1 match sec.

En cas d'égalité à l'issue de ce match, sera appliqué le règlement des compétitions : titre III / article 2 / paragraphe 2.2 / alinéa 2.2.2.

L'équipe victorieuse de la finale est sacrée Championne de France Salle Elite Dames pour la saison 2023-2024 et sera qualifiée en tant que 1^{ère} équipe française pour participer aux compétitions européennes 2024-2025 (en application des dispositions de la FEH).

NATIONALE 1 DAMES : 10 équipes

Ce championnat est composé des 10 équipes régulièrement qualifiées suite à la saison 2022-2023.

Les rencontres se déroulent en matchs aller sous forme de 3 tournois en week-end (3 matchs par week-end / 9 matchs par équipe au total pour la saison 2023-2024).

A l'issue de cette 1^{ère} partie, un classement est établi, de la place 1 à la place 10.

L'équipe classée à la 1^{ère} place de ce classement est sacrée Championne de France Salle de Nationale 1 Dames pour la saison 2023-2024.

Les 2 1^{ères} équipes de ce classement en capacité de montée joueront en Elite Dames Salle pour la saison 2024-2025.

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} évolueront en Nationale 2 Dames Salle lors de la saison 2024-2025.

NATIONALE 2 DAMES

1- Première partie / phase de zone :

La 1^{ère} phase de chaque championnat est sous la responsabilité des zones ; en cas de besoin d'informations concernant cette 1^{ère} phase des championnats, merci de contacter les responsables de vos zones.

Tous les championnats de zones sont gérés suivant le règlement des compétitions salle de la zone concernée ; ce règlement doit être signé par toutes les ligues engagées dans une zone et par le président de la CSN.

Les calendriers, résultats et classements des championnats Nationale 2 Dames Salle de Zones doivent être consultables sur le site internet de la FFH : <http://www.ffhockey.org>

A l'issue de cette 1^{ère} partie, chaque zone établit un classement et transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour la phase nationale du Titre (voir ci-dessous).

2- Deuxième partie / phase nationale :

• Tournoi Final (TF) du Titre :

Le titre de Champion de France de Nationale 2 Dames Salle se joue entre les clubs classés 1^{ers} de chaque Zone ; le championnat disputé doit obligatoirement être intitulé Nationale 2 Dames Salle.

Le club qui est qualifié suite à ses résultats sportifs en championnat de zone et qui refuse de participer à ce Tournoi Final du Titre s'expose à une amende (voir règlement des compétitions).

La formule de compétition est déterminée en fonction du nombre d'équipes participantes.

L'équipe victorieuse de ce Tournoi Final est déclarée Championne de France Salle de Nationale 2 Dames pour la saison 2023-2024.

Si cette équipe Championne de France Salle de Nationale 2 Dames 2023-2024 est en droit de monter en division supérieure, elle peut prétendre à la montée directe à la Nationale 1 Dames pour la saison 2024-2025 sans disputer le tournoi d'accession.

• Phase Finale (TQ et TF) d'Accession :

Toutes les équipes affiliées à la FFH et en capacité de monter au niveau réglementaire en Nationale 1 Dames Salle peuvent participer à cette compétition sur engagement.

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

Les clubs organisateurs des TQ d'Accession sont automatiquement qualifiés ; le club organisateur du TF d'Accession n'est pas automatiquement qualifié.

L'équipe classée 1^{ère} de cette phase finale d'accession accède directement en Nationale 1 Dames Salle pour la saison 2024-2025.

L'équipe classée 2^{ème} de cette phase finale ne pourra accéder à la Nationale 1 Dames pour la saison 2024-2025 que si le Champion de France de Nationale 2 Dames Gazon 2023-224 n'est pas en capacité de monter ou s'il a refusé la montée.

Selon les équipes qualifiées à disputer les tournois finaux du Titre et d'Accession, la CSN se réserve le droit de les regrouper en une seule compétition.

ÉLITE HOMMES : 10 équipes

1- Première partie / championnat régulier :

Ce championnat est composé des 10 équipes régulièrement qualifiées suite à la saison 2022-2023.

Les rencontres se déroulent en matchs aller sous forme de 3 tournois en week-end (3 matchs par week-end / 9 matchs au total par équipe pour la saison 2023-2024).

A l'issue de cette 1^{ère} partie, un classement est établi, de la place 1 à la place 10.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place participent à la phase finale (voir ci-dessous).

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} évolueront en Nationale 1 Hommes Salle lors de la saison 2024-2025.

2- Deuxième partie / phase finale :

- *Demi-finales :*

Les équipes classées de 1 à 4 sont qualifiées pour les demi-finales, qui se déroulent en matchs aller le samedi sur un même week-end :

- Demi-finale A : 1^{er} vs 4^{ème}.
- Demi-finale B : 2^{ème} vs 3^{ème}.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire sera appliqué le règlement des compétitions : titre III / article 2 / paragraphe 2.2 / alinéa 2.2.2.

Suite aux résultats de ces 2 demi-finales, les équipes perdantes disputent un match de classement pour les places 3-4 et les 2 équipes gagnantes sont qualifiées pour la finale (voir ci-dessous).

- *Finale et match de classement places 3-4 :*

Ces 2 rencontres distinctes se déroulent sur 1 match sec.

En cas d'égalité à l'issue de ce match, sera appliqué le règlement des compétitions : titre III / article 2 / paragraphe 2.2 / alinéa 2.2.2.

L'équipe victorieuse de la finale est sacrée Championne de France Salle Elite Hommes pour la saison 2023-2024 et sera qualifiée en tant que 1^{ère} équipe française pour participer aux compétitions européennes 2024-2025 (en application des dispositions de la FEH).

NATIONALE 1 HOMMES : 10 équipes

Ce championnat est composé des 10 équipes régulièrement qualifiées suite à la saison 2022-2023.

Les rencontres se déroulent en matchs aller sous forme de 3 tournois en week-end (3 matchs par week-end / 9 matchs par équipe au total pour la saison 2023-2024).

A l'issue de cette 1^{ère} partie, un classement est établi, de la place 1 à la place 10.

L'équipe classée à la 1^{ère} place est sacrée Championne de France Salle de Nationale 1 Hommes Salle pour la saison 2023-2024.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} joueront en Elite Hommes Salle pour la saison 2024-2025.

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} évolueront en Nationale 2 Hommes Salle lors de la saison 2024-2025.

NATIONALE 2 HOMMES

3- Première partie / phase de zone :

La 1^{ère} phase de chaque championnat est sous la responsabilité des zones ; en cas de besoin d'informations concernant cette 1^{ère} phase des championnats, merci de contacter les responsables de vos zones.

Tous les championnats de zones sont gérés suivant le règlement des compétitions salle de la zone concernée ; ce règlement doit être signé par toutes les ligues engagées dans une zone et par le président de la CSN.

Les calendriers, résultats et classements des championnats Nationale 2 Hommes Salle de Zones doivent être consultables sur le site internet de la FFH : <http://www.ffhockey.org/>

A l'issue de cette 1^{ère} partie, chaque zone établit un classement et transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour la phase nationale : Titre et Accession (voir ci-dessous).

4- Deuxième partie / phase nationale :

- Tournoi Final (TF) du Titre :

Le titre de Champion de France de Nationale 2 Hommes Salle se joue entre les clubs classés 1^{ers} de chaque Zone ; le championnat disputé doit obligatoirement être intitulé Nationale 2 Hommes Salle.

Le club qui est qualifié suite à ses résultats sportifs en championnat de zone et qui refuse de participer à ce Tournoi Final du Titre s'expose à une amende (voir règlement des compétitions).

La formule de compétition est déterminée en fonction du nombre d'équipes participantes.

L'équipe victorieuse de ce Tournoi Final est déclarée Championne de France Salle de Nationale 2 Hommes pour la saison 2023-2024.

Si cette équipe Championne de France Salle de Nationale 2 Hommes 2023-2024 est en droit de monter en division supérieure, elle peut prétendre à la montée directe à la Nationale 1 Hommes pour la saison 2024-2025 sans disputer le tournoi d'accession.

- Phase Finale (TQ et TF) d'Accession :

A l'issue de son championnat de zone (le championnat disputé doit obligatoirement être intitulé Nationale 2 Hommes Salle), seules les équipes les mieux classées et en capacité de monter au niveau réglementaire en Nationale 1 Hommes Salle peuvent participer à cette phase finale.

Pour rappel, ce sont les zones qui désignent et transmettent à la CSN les équipes qualifiées pour les TQ.

A l'issue des TQ d'Accession, 4 équipes sont qualifiées au TF d'Accession programmé sur un week-end : demi-finales le samedi et matchs de classement le dimanche.

Le club organisateur de ce TF d'Accession n'est pas automatiquement qualifié.

L'équipe classée 1^{ère} de cette phase finale d'accession accède directement en Nationale 1 Hommes Salle pour la saison 2024-2025.

L'équipe classée 2^{ème} de cette phase finale ne pourra accéder à la Nationale 1 Hommes pour la saison 2024-2025 que si le Champion de France de Nationale 2 Hommes Gazon 2023-224 n'est pas en capacité de monter ou s'il a refusé la montée.

Selon les équipes qualifiées à disputer les tournois finaux du Titre et d'Accession, la CSN se réserve le droit de les regrouper en une seule compétition.

PHASES FINALES (TQ + TF) JEUNES

1- Catégories U19G :

Chaque responsable de zone transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour le tournoi final (TF). La zone qui ne fournit pas le nombre d'équipes attribuées (annexe 2 salle) s'expose à une amende (voir règlement des compétitions).

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

L'équipe qui remporte le TF est sacrée Championne de France Salle U19G pour la saison 2023-2024.

2- Catégorie U19F :

Tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à cette compétition sur engagement.

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

L'équipe qui remporte le TF est sacrée Championne de France Salle U19F pour la saison 2023-2024.

1- Catégorie U16G :

12 équipes qualifiées selon la répartition suivante :

- ➔ Zone 1 (Hauts-de-France) = 3 équipes
- ➔ Zone 2 (Ile-de-France / Normandie / Centre Val de Loire) = 3 équipes
- ➔ Zone 3 (Bretagne / Pays de la Loire) = 2 équipes
- ➔ Zone 4 (Provence-Alpes-Côte d'Azur / Auvergne-Rhône-Alpes) = 2 équipes
- ➔ Zone 5 (Nouvelle-Aquitaine / Occitanie) = 2 équipes

Chaque équipe qualifiée doit participer au préalable à un championnat compétition de zone, consultable sur le site internet de la FFH.

Chaque responsable de zone transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour cette phase finale (TQ + TF).

Seuls les clubs organisateurs désignés par la CSN suite à leur candidature pour l'accueil des TQ sont qualifiés automatiquement (dans le quota des places qualificatives attribuées pour leurs zones).

Ces phases finales seront organisées chaque saison par zones selon la répartition suivante :

TQ U16G	TQ1	TQ2
Saison 2023-2024	Zone 4 (Zone 1 en cas de désistement)	Zone 2 (Zone 5 en cas de désistement)
Saison 2024-2025	Zone 5 (Zone 2 en cas désistement)	Zone 3 (Zone 1 en cas désistement)
Saison 2025-2026	Zone 1 (Zone 3 en cas de désistement)	Zone 4 (Zone 2 en cas désistement)
Saison 2026-2027	Zone 2 (Zone 4 en cas désistement)	Zone 5 (Zone 3 en cas désistement)
Saison 2027-2028	Zone 3 (Zone 5 en cas de désistement)	Zone 1 (Zone 4 en cas de désistement)

La composition des poules (2 poules de 3 équipes par TQ) se fait par tirage au sort avec répartition des 1ers de zones dans chaque poule.

En cas de désistement ou de nombre insuffisant d'équipes participantes, la CSN se réserve le droit de solliciter les responsables de zones pour l'inscription d'équipes supplémentaires.

A l'issue des 2 TQ, 4 équipes sont qualifiées pour le TF, qui se déroule en :

- 2 demi-finales (par tirage au sort, en sachant que 2 équipes d'une même poule en TQ ne peuvent pas se rencontrer en demi-finale de TF),
- 2 matchs de classement (la finale des gagnants des 2 demi-finales pour le titre de Champion de France et la finale des perdants des 2 demi-finales pour les 3^{ème} / 4^{ème} places).

Le club organisateur du TF n'est pas qualifié d'office.

L'équipe qui remporte le TF est sacrée Championne de France Salle U16G pour la saison 2023-2024.

2- Catégorie U16F :

Tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à cette compétition ; l'inscription se fait sur engagement **libre**.
Les joueuses doivent être licenciées en compétition gazon de la saison en cours.

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

En cas de TQ (inscriptions d'équipes > 6), les clubs organisateurs sont qualifiés d'office.

Par contre, le club organisateur du TF n'est pas automatiquement qualifié.

L'équipe qui remporte cette compétition est sacrée Championne de France Salle U16F pour la saison 2023-2024.

3- Catégorie U14G :

12 équipes qualifiées selon la répartition suivante :

- ➔ Zone 1 (Hauts-de-France) = 3 équipes
- ➔ Zone 2 (Ile-de-France / Normandie / Centre Val de Loire) = 3 équipes
- ➔ Zone 3 (Bretagne / Pays de la Loire) = 2 équipes
- ➔ Zone 4 (Provence-Alpes-Côte d'Azur / Auvergne-Rhône-Alpes) = 2 équipes
- ➔ Zone 5 (Nouvelle-Aquitaine / Occitanie) = 2 équipes

Chaque équipe qualifiée doit participer au préalable à un championnat compétition de zone, consultable sur le site internet de la FFH.

Chaque responsable de zone transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour cette phase finale (TQ + TF).

Seuls les clubs organisateurs désignés par la CSN suite à leur candidature pour l'accueil des TQ sont qualifiés automatiquement (dans le quota des places qualificatives attribuées pour leurs zones).

Ces phases finales seront organisées chaque saison par zones selon la répartition suivante :

TQ U14G	TQ1	TQ2
Saison 2023-2024	Zone 5 (Zone 2 en cas de désistement)	Zone 3 (Zone 1 en cas de désistement)
Saison 2024-2025	Zone 1 (Zone 3 en cas désistement)	Zone 4 (Zone 2 en cas désistement)
Saison 2025-2026	Zone 2 (Zone 4 en cas de désistement)	Zone 5 (Zone 3 en cas désistement)
Saison 2026-2027	Zone 3 (Zone 5 en cas désistement)	Zone 1 (Zone 4 en cas désistement)
Saison 2027-2028	Zone 4 (Zone 1 en cas de désistement)	Zone 2 (Zone 5 en cas de désistement)

La composition des poules (2 poules de 3 équipes par TQ) se fait par tirage au sort avec répartition des 1ers de zones dans chaque poule.

En cas de désistement ou de nombre insuffisant d'équipes participantes, la CSN se réserve le droit de solliciter les responsables de zones pour l'inscription d'équipes supplémentaires.

A l'issue des 2 TQ, 4 équipes sont qualifiées pour le TF, qui se déroule en :

- 2 demi-finales (par tirage au sort, en sachant que 2 équipes d'une même poule en TQ ne peuvent pas se rencontrer en demi-finale de TF),
- 2 matchs de classement (la finale des gagnants des 2 demi-finales pour le titre de Champion de France et la finale des perdants des 2 demi-finales pour les 3^{ème} / 4^{ème} places).

Le club organisateur du TF n'est pas qualifié d'office.

L'équipe qui remporte le TF est sacrée Championne de France Salle U14G pour la saison 2023-2024.

4- Catégorie U14F :

Tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à cette compétition ; l'inscription se fait sur engagement **libre**.
Les joueuses doivent être licenciées en compétition gazon de la saison en cours.

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

En cas de TQ (inscriptions d'équipes > 6), les clubs organisateurs sont qualifiés d'office.

Par contre, le club organisateur du TF n'est pas automatiquement qualifié.

L'équipe qui remporte cette compétition est sacrée Championne de France Salle U14F pour la saison 2023-2024.

5- Catégories U12 (TND et TNC) :

Ces compétitions sont gérées par le pôle « performance sociétale ».